



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

**Dictionnaire Historique, Ou Histoire Abrégée Des
Hommes Qui Se Sont Fait Un Nom Par Le Génie, Les
Talens, Les Vertus, Les Erreurs**

Depuis Le Commencement Du Monde Jusqu'à Nos Jours

[I - K - L]

Feller, François-Xavier de

Liège, 1797

LAU

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60928](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60928)

« simple & péremptoire ».
Voyez OPHIONÉE.

LAUBANIE, (Yrier de Magonthier de) né en 1641 dans le Limousin, parvint par ses services au grade de lieutenant-général, & s'en rendit digne par les preuves de courage qu'il donna dans quantité d'occasions. Nommé gouverneur de Landau en 1704, il y fut assiégé par deux armées, commandées par le prince Louis de Bade & le prince Eugène, soutenues par l'armée d'observation de milord Marlborough; il défendit la place durant 69 jours, & obtint la plus honorable capitulation. Il fut grand-croix de l'ordre de S. Louis, & se retira à Paris, où il mourut en 1706.

L'AUBESPINE, voyez AUBESPINE.

LAUBRUSSEL, (Ignace de) Jésuite, né à Verdun en 1663, professa avec distinction dans son ordre, fut provincial de la province de Champagne & ensuite préfet des études du prince Louis des Asturies; & lorsque ce prince se maria, il devint confesseur de la princesse. Il mourut au Port-Sainte-Marie en Espagne, Pan 1730, après avoir publié quelques ouvrages. Les plus connus sont: I. *La Vie du Pere Charles de Lorraine*, Jésuite, Nancy, 1733, in-8°. II. *Traité des abus de la Critique en matiere de Religion*, Paris, 1710, 2 vol. in-12. Son but étoit de venger la Religion, des coups impuissans que lui portent les incrédules & les hérétiques; il y a de bonnes choses, mais elles pourroient être énoncées avec plus de dignité & de force.

Tome V.

LAUD, (Guillaume) de Réading en Angleterre, illustre par ses talens & par sa constance dans ses malheurs, prit le bonnet de docteur à Oxford, & parvint par son mérite, après avoir rempli divers sieges à l'archevêché de Cantorbéry. Son attachement à Charles I lui fut funeste. Les ennemis de ce prince firent mettre l'archevêque à la tour de Londres. Il fut accusé par le parlement d'avoir voulu introduire la Religion Catholique, d'avoir entrepris de réunir l'Eglise Romaine avec l'Anglicane. Charles ayant été entièrement défait, & les séditieux n'ayant plus rien à craindre, on fit couper la tête à cet illustre prélat, en 1644: il avoit alors 72 ans. On a de lui une *Apologie de l'Eglise Anglicane* contre Fischer, Londres, 1639, in-fol. C'est l'apologie du schisme & de l'hérésie, qui prouve assez que c'est sans fondement qu'on l'accusa d'avoir fait des démarches en faveur de l'Eglise Catholique. Warthon publia en 1695, in-fol., la *Vie* de cet archevêque. Elle est curieuse & recherchée. On y trouve l'histoire du procès de Laud, composée par lui-même dans la tour de Londres, avec beaucoup de vérité.

LAUDON, (Gédeon baron de) propriétaire d'un régiment d'infanterie Allemande, grand-croix de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, feld-maréchal des armées Autrichiennes, un des plus habiles & des plus heureux capitaines du 18^e. siècle, naquit en Livonie d'une ancienne famille du pays, en 1716. Il fit ses premières cam-

pagnes sous le maréchal Munnich, dans la guerre de 1738, & le trouva à la prise d'Oczakow, de même qu'aux batailles de Choczim & Stawutschane, où les Turcs furent entièrement défaits. En 1756, étant à peine entré au service de la maison d'Autriche, avec le grade de lieutenant-colonel, il se fraya tellement le chemin à la gloire, qu'en moins d'une année il se vit général d'artillerie, & en 3 ans commandant en chef d'une armée entière. Ce fut lui qui délivra Olmutz du siege des Prussiens, qui battit le roi même à Kunersdorf près de Francfort-sur-l'Oder, qui fit prisonnier le général Fouquet à Landslut, qui emporta d'assaut Glatz & Schweidnitz, & qui arrêta enfin les progrès de Frédéric, dans une guerre qui auroit pu être fatale à la maison d'Autriche. Ce fut lui également qui, l'année 1778, ayant été fait maréchal & mis à la tête de 60 mille hommes, empêcha que le prince Henri de Prusse ne réunît son armée à celle du roi son frere en Bohême. En 1788 & 1789, il se rendit maître de Dubitza, de Novi, Gradisca & Belgrade. Ayant été nommé en 1790 commandant-général en Bohême & en Moravie, il mourut le 14 juillet, dans son quartier-général de Neu-Dittschlein, dans la 75^e. année de son âge. Frédéric II estimoit ses talens militaires, en même tems qu'il redoutoit sa vigilance & son extrême activité. Il l'appelloit sa sentinelle, & disoit qu'il estimoit les dispositions des autres généraux, mais qu'il craignoit les batailles de Laudon. La carrière de ce grand

général n'a pas toujours été également brillante, & il y a eu plusieurs époques, où il ressembloit comme dans le plus parfait oubli; car pour ce qui regarde la faveur de la cour, il ne put s'en assurer que dans les derniers mois de sa vie. Simple dans toutes ses manieres, ennemi de l'adulation & de l'intrigue, privé de tous les moyens qu'ont les riches de se faire valoir dans la capitale, & tout isolé au milieu de ses rares qualités, Laudon se refusa toujours à la moindre démarche pour gagner l'amitié des courtisans, pour lesquels son grand mérite ne fut qu'un objet d'étonnement, comme il étoit celui de l'admiration des ministres & de tous les citoyens. Il avoit été élevé dans la religion Luthérienne; mais il se fit catholique avec une pleine connoissance de cause, & fut fidele à tous les devoirs que la Religion prescrit. Il reçut, avant de mourir, les saints Sacremens avec beaucoup de piété. Il avoit donné le même exemple en partant, en 1788, pour le camp de Dubitza, & sortit de l'église pour aller directement à l'armée. Arrivé au camp, il remarqua qu'on négligeoit la priere du matin & du soir, & n'eut rien de plus pressant que de rétablir cette pratique chrétienne. Toute l'armée l'a pleuré comme son pere, comme le gage & le garant de ses victoires. Dans ses derniers momens, voyant les officiers qui environnoient son lit fondre en larmes, il les consola & les raffermis par des paroles puisées dans la vraie philosophie; il leur recommanda d'unir toujours la Religion à la

valeur guerrière, de se défendre de ce qu'on appelle les maximes des esprits-forts, ajoutant ces paroles remarquables : » Je dois à ma confiance en » Dieu tous les succès que j'ai » eus, comme les consolations » que je goûte dans le moment » de paroître devant lui ». C'est d'un témoin oculaire qu'on tient ces détails. Il a donné lui-même pour inscription à mettre sur son tombeau : *Commemoratio mortis optima philosophia*. M. de Pezzia publié sa Vie en allemand, & elle a été traduite en françois par M. de Bock, 1 vol. in-12.

LAUDUN, voy. DELAUDUN.

LAUGIER, (Marc-Antoine) né à Manosque en Provence, en 1713, entra de bonne heure chez les Jésuites. Il se consacra à la chaire, & prêcha à la cour avec applaudissement. Ayant quitté la Compagnie de Jésus, il se tourna du côté des beaux-arts. Son *Essai sur l'Architecture*, 1755, in-8°, dont il y a eu 2 éditions, prouva qu'il étoit né pour eux. Il y a sans doute quelques réflexions hasardées dans cet ouvrage; mais on y trouve encore plus de vues justes & d'idées saines. Il est d'ailleurs bien écrit. Ses *Observations sur l'Architecture*, 1765, in-12, & *Maniere de juger les ouvrages de Peinture*, 1771, in-12, acheverent de prouver qu'il avoit le talent de saisir les principes & les finesses de ces arts. Son *Histoire de la République de Venise*, qu'il publia en 12 vol. in-12, 1758 & années suivantes, & celle de la Paix de Belgrade, en 2 vol. in-12, 1768, lui assurent un rang parmi les historiens.

Il réunit dans l'une & dans l'autre, à quelques endroits près, le caractère de la vérité au mérite de l'exactitude. Le style auroit pu être plus soigné dans certains morceaux; moins ampoulé, moins surchargé de traits plus oratoires qu'historiques, & de comparaisons amphigouriques. On a encore de lui : I. *Paraphrase du Miserere*, traduite de Segneri, in-12. II. *Voyage à la Mer du Sud*, traduit de l'anglois, 1756, in-4° & in-12. III. *Apologie de la Musique Françoise*, 1754, in-8°. IV. *Oraison funebre du Prince de Dombes*, pleine des beautés d'une vraie éloquence. Cet écrivain estimable mourut au mois d'avril 1769.

LAVINIE, fille de Latinus, roi du Latium, étoit promise à Turnus, roi des Rutules; mais elle épousa Enée, & en eut un fils posthume, nommé Sylvius, parce qu'elle l'enfanta dans un bois où elle s'étoit retirée par la crainte qu'elle avoit d'Ascanius, fils d'Enée.

LAVIROTTE, (Louis-Anne) médecin, né à Nolay, diocèse d'Autun, mort le 3 mars 1759, dans la 34e année de son âge, étoit bon physicien & observateur habile. Il a traduit de l'anglois : I. *Observations sur les crises par le pouls*, de Nihell, in-12. II. *Dissertation sur la transpiration*, in-12. III... *Sur la chaleur*, in-12. IV. *Découvertes Philosophiques de Newton*, par Maclaurin, 1749, in-4°. V. *Méthode pour pomper le mauvais air des vaisseaux*, 1740, in-8°. VI. *Observations microscopiques* de Needham, 1750, in-8°. Il a donné, de son propre fonds,

des *Observations sur une Hydrophobie spontanée, suivie de la rage*, in-12.

LAUNAY, (Pierre de) écrivain de la religion prétendue réformée, né à Blois en 1573, quitta une charge des finances, le titre de secrétaire du roi, & toutes les prétentions de fortune, pour se livrer à l'étude des livres sacrés. Les Protestans de France avoient en lui une confiance extrême. Il fut député à tous les synodes de sa province, & à presque tous les synodes nationaux qui se tinrent de son tems; & mourut en 1662, à 89 ans, très-regretté de ceux de sa communion. On a de lui: I. *Des Paraphrases sur toutes les Epîtres de S. Paul, sur Daniel, l'Ecclésiaste, les Proverbes & l'Apocalypse*. II. *Des Remarques sur la Bible, ou Explication des mots, des phrases & des figures difficiles de la Sainte-Ecriture*, Geneve, 1667, in-4°. Ces deux ouvrages sont estimés des Calvinistes.

LAUNAY, (François de) né à Angers en 1612, reçu avocat à Paris en 1638, suivit le barreau, plaida, écrivit & consulta avec un succès égal. Il fut le premier pourvu de la chaire de droit françois, fondée en 1680 au college de Cambray. Il fit l'ouverture de ses leçons par un Discours, dans lequel il prouva « que le droit Romain » n'est pas le droit commun de » France ». Du Cange, Bigot, Coutelier, Ménage & plusieurs autres savans se faisoient un plaisir de converser avec lui. Ils trouvoient dans ses entretiens un fonds inépuisable des maximes les plus certaines de la ju-

risprudence ancienne & moderne. Ses mœurs relevoient beaucoup son savoir; elles étoient douces & pures, sa piété solide, sa charité bien-faisante. Il ne savoit rien refuser; mais en secourant les misérables, sur-tout ceux qui mendoient plutôt par paresse que par besoin, il leur disoit: *Vous pourriez bien travailler pour gagner votre vie; je me leve à 5 heures du matin pour gagner la mienne*. Cet homme estimable mourut en 1693, à 81 ans. On a de lui: I. *Un savant Commentaire sur les Institutes coutumières d'Antoine Loysel*, 1688, in-8°. II. *Un traité du Droit de Chasse*, 1681, in-12. III. *Des Remarques sur l'institution du Droit Romain & du Droit François*, in-4°, 1686.

LAUNOY, (Mathieu de) prêtre de la Ferté-Alais, au diocèse de Sens, se fit protestant en 1560, & exerça le ministère à Sedan, où il se maria. Une scene scandaleuse qu'il donna dans cette ville, l'obligea de fuir. Il redevint catholique, & fut pourvu d'un canonicat à Soissons. Ayant embrassé le parti de la ligue, il se mit à la tête de la faction des Seize, & fut le promoteur de la mort du président Brisson. Le duc de Mayenne ayant fait poursuivre les meurtriers de ce magistrat, Launoy passa en Flandre, & y mourut. On a de lui: *Les Motifs de sa Conversion & une Réponse aux Calomnies*, qu'il prétendoit que les ministres avoient semées contre lui, & quelques Ecrits de controverse.

LAUNOY, (Jean de) né à Valdesie, village de Normandie, près de Valognes, en 1603,

prit le bonnet de docteur en 1636. Un voyage qu'il fit à Rome augmenta son érudition, & lui procura l'amitié & l'estime d'Holstenius & d'Allatius. De retour à Paris, il se renferma dans son cabinet, recueillant les passages des Peres & des auteurs sacrés & profanes, sur toutes sortes de matières. Les Conférences qu'il tint chez lui tous les lundis, furent une espèce d'école académique, où l'on trouvoit à s'instruire & quelquefois aussi à s'égarer; & comme elles prenoient l'air de conventicules, où se rendoient des gens d'une humeur dogmatifante, le roi les interdit en 1636. On s'y occupoit de la défense des opinions de Richer, & à établir ce système démocratique & anarchique, qui ne convient à aucune société, mais sur-tout point à une société telle qu'est l'Eglise Catholique. Pour détourner de dessus cet objet l'attention du public, on faisoit la guerre aux légendes, en attaquant les fables qu'elles renferment, & en même tems plusieurs faits vrais ou probables, que la critique de M. Launoy ne distinguoit pas des faits supposés. C'est ce qui fit surnommer Launoy le *Dénicheur des Saints*. Aussi le curé de S. Roch disoit: *Je lui fais toujours de profondes révérences, de peur qu'il ne m'ôte mon S. Roch*. M. le président de Lamoignon le pria un jour de ne pas faire de mal à S. Yon, patron d'un de ses villages. *Comment lui ferois-je du mal*, répondit le docteur? *je n'ai pas l'honneur de le connoître*. Il avoit rayé de son calendrier *Sainte Catherine*, martyre; & le jour de sa fête, il

affectoit de dire une messe de *Requiem*; comme si le défaut d'authenticité dans les actes d'une sainte honorée dans l'Eglise de Dieu, pouvoit conclure contre son existence ou sa sainteté (voy. CATHERINE). Soit goût, soit affectation, il vécut toujours pauvrement & simplement, ennemi du cérémonial. Il aimoit mieux se faire exclure de la Sorbonne, que de souscrire à la censure du docteur Arnauld, condamné par Rome & par l'Eglise de France. Il fit plus, il écrivit contre le Formulaire de l'assemblée du clergé de 1656. Il mourut en 1678 dans l'hôtel du cardinal d'Estrées. L'abbé Granet a donné une édition de ses ouvrages en 1731, en 10 vol. in-fol.; il y a joint la *Vie* de l'auteur, & plusieurs de ses écrits qui n'avoient point encore vu le jour. Ce critique n'écrit ni avec pureté, ni avec élégance: son style est dur & forcé. Il s'exprime d'une manière toute particulière, & donne des tours singuliers à des choses très-communes. Ses citations sont fréquentes, extraordinairement longues, & d'autant plus accablantes, qu'il ne craint pas de les répéter; il faut bien s'en défier; quand un passage le gênoit, il le corrompoit, & le rapportoit tel qu'il l'avoit créé, avec une impudence incroyable; l'éditeur même de ses *Ouvrages* en rapporte un exemple frappant. Dans le dessein de prouver que l'adultère rompt le lien conjugal, il allégué une lettre du pape Jean VIII, où il est dit: *Nulla ratione prorsus illi conceditur aliam vivente priore condu-*

cere ; & ajustant la lettre à son systême, il retranche les mots *nulla ratione prorsus*, & s'en tenant aux paroles *illi conceditur*, il conclut d'une maniere triomphante, en s'écriant : *Quid clarius vel expressius ?* Et ce n'est pas la seule altération de ce genre dans cette même lettre de Jean VIII (voyez le *Journ. hist. & litt.*, 1 novembre 1787, p. 338, & le 8e. vol. des *Réclam. Belg.*, pag. 193). La plupart de ses raisonnemens ne sont pas plus justes que ses citations, & il semble quelquefois avoir eu d'autres vues que celles qu'il annonce. Ses principaux ouvrages sont : I. *De varia Aristotelis fortuna in Academia Parisina* voy. ARISTOTE). II. *De duobus Dionysis*. III. *Historia Gymnasii Navarrae*, pleine de savantes recherches. IV. *Inquisitio in Chartam immunitatis Sancti Germani a Pratis* : ouvrage très-abondant en citations. V. *De commentitio Lazari, Magdalena, Marthæ & Maximini in Provinciam appulsu* : où il réproouve absolument la tradition des Provençaux touchant l'arrivée de Lazare, de Magdelene & de Marthe en Provence, tradition à laquelle les Bollandistes ont paru plus favorables. VI. *De auctoritate negantis argumenti* : Launoy donne trop de force à cet argument ; mais il en faisoit si grand usage dans ses critiques, qu'il ne pouvoit s'empêcher de le faire valoir. VII. *De veteribus Parisiensium Basilicis*, savant & curieux. VIII. *Judicium de auctore librorum DE IMITATIONE CHRISTI* (voyez AMORT). IX. *De frequenti Confessionis & Eucharistia usu*. X. *De cura*

Ecclesie pro Sanctis & Sanctorum reliquiis : ouvrage judiciaire. XI. *De cura Ecclesie pro miseris & pauperibus*, plein d'érudition. XII. *De veteri ciborum delectu in jejuniis* : qui mérite le même éloge que le précédent. L'auteur y montre qu'on pourroit, absolument parlant, jeûner avec de la viande ; il le fit au sujet du siege de Paris : mais dans ces dernières années, des esprits superficiels en abusèrent pour renverser la discipline de l'Eglise. XIII. *De scholis celebrioribus a Carolo magno exstructis* : il y a des recherches. XIV. *De Sacramento Unionis Extremae*. XV. *Romanæ Ecclesie traditio circa Simoniam* ; la matiere y est épuisée. XVI. *De vero auctore fidei Professionis quæ Pelagio, Augustino & Hieronymo tribui solet*. XVII. *Des Lettres*, imprimées séparément, Cambridge, 1689, in-fol. XVIII. Plusieurs écrits sur la véritable Tradition de l'Eglise, touchant la Grace, & sur divers points de critique historique, &c. XIX. *Regia in matrimonium potestas*, 1 vol. in-4°. ; ouvrage où le mariage chrétien devient une affaire purement civile, puisque l'auteur ôte à l'Eglise le droit d'établir des empêchemens dirimans, & l'attribue exclusivement aux princes contre la doctrine expresse du concile de Trente, car tel est certainement le sens du canon qui dit *anathème* à ceux qui nient que l'Eglise ait le pouvoir de poser des empêchemens dirimans. Les écrivains orthodoxes de toutes les nations en conviennent. » Jamais, dit le cardinal-archevêque de Malines, dans sa » Déclaration de 1789, il ne

» s'est élevé à ce sujet aucune
 » dispute entre les docteurs ca-
 » tholiques ; ils ont soutenu
 » comme une vérité constante
 » & très-assurée, que l'Eglise
 » avoit reçu de J. C. le pou-
 » voir d'établir des empêche-
 » mens dirimans du mariage,
 » & ont placé cette doctrine
 » parmi les points définis dans
 » le Concile de Trente, de
 » sorte que, dans tous les pays
 » catholiques, on fut saisi d'é-
 » tonnement & d'indignation,
 » lorsque le docteur Launoy
 » eut la témérité de contester
 » ce pouvoir à l'Eglise. Cette
 » témérité excita d'abord les
 » réclamations des écrivains
 » contemporains, & attira sur
 » l'auteur le blâme des évê-
 » ques de sa nation & de toute
 » la chrétienté. Son étrange sys-
 » tème ne produisit aucune ré-
 » volution, ni dans la théolo-
 » gie, ni dans la jurisprudence :
 » l'ouvrage déferé à Rome y
 » fut relégué parmi les livres
 » pernicieux, d'où il tomba
 » dans l'oubli & le mépris.
 » Lorsqu'on ressuscita, sur la
 » fin du dix-huitième siècle,
 » la prétention de Launoy, elle
 » rencontra, dans les écoles
 » chrétiennes, les mêmes op-
 » positions qu'elle avoit éprou-
 » vées au dix-septième ; &
 » l'Eglise Romaine, la mere
 » & la maîtresse de toutes les
 » Eglises, toujours attentive
 » à conserver le dépôt com-
 » mun de la doctrine, dont la
 » garde lui est spécialement
 » confiée, n'a point manqué
 » de se déclarer contre cette
 » vieille nouveauté ; ainsi qu'il
 » en conste par plusieurs res-
 » crits du pape régnant ». In-
 » dépendamment de ces observa-

tions, on peut dire que le sen-
 timent de Launoy conduit à la
 destruction totale des mœurs
 chrétiennes. Car, si la validité
 des mariages dépend unique-
 ment de l'autorité profane, qui
 empêchera les chrétiens d'épou-
 ser leurs sœurs, comme les il-
 lustres Ptolomée, & avec
 eux toute l'Egypte ? d'établir
 la communauté des femmes,
 comme le vouloit l'incompa-
 rable Platon, & comme le pra-
 tiquoit le grave Caton ? de de-
 venir polygames par l'avis du
 prophete Arabe ? de renou-
 veller les nœces abominables de
 Néron & de Sporus ?... &
 qu'on ne parle pas de la loi na-
 turelle comme opposée à ces
 infamies. La connoissons-nous
 mieux cette loi naturelle, que
 les Platon, les Caton, les So-
 crate, &c. ? Ne savons-nous pas
 que de la nature, ainsi que de
 la raison, l'on fait ce que l'on
 veut, lorsque ces éternelles pu-
 pilles ne se trouvent pas sous la
 tutelle de la Religion ? On voit
 par-là à quelles conséquences
 Launoy se laissoit entraîner par
 le goût des paradoxes, & l'a-
 mour de la singularité, les
 grands mobiles & la regle di-
 rective de ses opinions. Cet ou-
 vrage proscriit par sa nature
 même & son but au tribunal de
 tout lecteur chrétien, fut con-
 damné à Rome par un décret du
 10 décembre 1688. On peut voir
 sur cette matiere, le traité de
l'Autorité des deux Puissances,
 seconde édition, 1788 & 1791,
 tom. 3, p. 158 & suivantes ;
l'Apologie du Mariage chrétien,
 1788 ; *Recueil des Représenta-
 tions Belges*, tom. 6, p. 179.
 (voyez DOMINIS, ESPENCE,
 GERBAIS Jean, GIBERT Jean-

Pierre). — Un autre écrit dont on a beaucoup parlé, a été brûlé avant sa mort; un lexicographe prétend qu'il rouloit sur la prétendue altération du dogme par la scholastique: mais il est certain que l'ouvrage qui remplit ce but absurde, existe, & qu'il n'est pas de Launoy; mais de Faydit. L'écrit brûlé étoit contre le P. Alexandre. Launoy avoit eu de vifs démêlés avec les Dominicains; & c'est le canif de ces Peres (& non celui des Jésuites, comme M. Chaudon l'insinue) qu'il feignoit de craindre. Il le dit clairement dans sa *Confirmatio dissert. de verâ plenariâ apud August. concilii notionem*, tom. 2, part. 2, pag. 131 & 169. Mais cette crainte simulée étoit à l'égard des uns comme des autres de ces religieux, une injure atroce. Launoy avoit quelque chose de sinistre dans le caractère, qui se déceloit sur sa physionomie. Adrien de Valois le peint comme une ame lâche & adulatrice, comme un parasite importun & de la plus ferme contenance. *Quotidiè*, dit-il, *ad optimatum mensas non invitatus accedis, quotidie procerum patinas lingis, & tu quidem eos amicos ac etiam admiratores tuos arbitraris, cum plerique te adversentur, spernantque & irrideant, improviso venientem excipiant inviti, quoniam honestè excludere, domove expellere nequeunt. Horum è procerum conviatorumque tuorum numero quidam, magno vir ingenio, magnaque virtute, nuper interrogatus ab amico, quid ita Launorum petulantis linguæ & calami scriptorem mensâ suâ dignaretur; ita respondit: Quid faciam? hunc*

ego hominem amare non possem, sed molestum effugere non valeo; discedentem è curiâ in extremis gradibus stans diligenter observat. Adr. Val. *Def. dissert. de Basilicis*. On trouve le même passage dans les *Œuvres de Launoy*, t. 4, part. 2, fol. 361.

LAURATI, (Pietro) peintre, natif de Sienne, disciple de Giotto, florissoit dans le 14^e. siècle. Cet artiste a travaillé à Sienne & à Arrezzo; il réussissoit principalement dans le jet des draperies, & à faire sentir sous l'étoffe le nu de ses figures. Il a aussi excellé dans les parties qui regardent la perspective.

LAURE, voyez NOVES.

LAUREA, voyez LAURIA.

LAURENS, (André du) natif d'Arles, disciple de Louis Duret, devint professeur de médecine à Montpellier, & premier médecin du roi Henri IV. On a de lui, entr'autres, un bon *Traité d'Anatomie*, en latin, in-fol., qui a été traduit en françois. Du Laurens mourut en 1609.

LAURENS, (Honoré du) frère du précédent, & avocat-général au parlement de Provence, se distingua dans le parti de la Ligue. Devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique, & Henri IV lui donna l'archevêché d'Embrun. Il gouverna son diocèse avec sagesse, & mourut à Paris en 1612. On a de lui: I. Un *Traité sur l'Edit de Henri III.*, pour réunir les Protestans à l'Eglise Catholique, 1588, in-8°. II. La *Conférence de Surène*, entre les députés des Etats-Généraux, & ceux du roi de Navarre, 1593, in-8°.

LAURENS, voyez LORENS.

LAURENT, (S.) diacre de l'Eglise Romaine sous le pape Sixte II, administroit en cette qualité les biens de l'Eglise. L'empereur Valerien ayant allumé le feu de la persécution par un édit cruel, Sixte fut mis en croix, & du haut de son gibet il promit à Laurent, impatient de le suivre, qu'il recevrait dans 3 jours la couronne du martyre. On l'arrêta bientôt après, & le préfet de Rome lui demanda, au nom de l'empereur, les trésors qui lui avoient été confiés. Laurent ayant obtenu un délai de 3 jours, pendant lequel il rassembla tous les pauvres chrétiens, il les présenta au préfet: *Voilà, lui dit-il, les trésors de l'Eglise.* Ce barbare, outré de dépit, le fit étendre sur un gril ardent, après l'avoir fait déchirer à coups de fouet. Le héros chrétien, tranquille sur les flammes, dit à son tyran: *J'ai été assez long-tems sur ce côté, faites-moi retourner sur l'autre, afin que je sois rôti sur tous les deux.* Le préfet, d'autant plus furieux que Laurent étoit plus intrépide, le fit retourner. *Mangez hardiment,* dit le généreux martyr à cet homme de sang, *& voyez si la chair des Chrétiens est meilleure rôtie que crue.* Il pria ensuite pour ses persécuteurs, pour ses bourreaux, pour la ville de Rome, & expira le dix août 258. Sa mort fit beaucoup de chrétiens. Plusieurs païens, touchés de sa constance, ne tarderent pas d'embrasser la Religion qui la lui avoit inspirée.

LAURENT, évêque de Nôvare dans le 6e. siècle, s'illustra par ses vertus & par son zele.

On trouve quelques-unes de ses *Homélie*s dans la Bibliothèque des Peres.

LAURENT, (S.) moine & prêtre de Rome, envoyé par S. Grégoire-le-Grand, avec S. Augustin, pour convertir les Anglois, en baptisa un grand nombre. Il succéda à S. Augustin dans l'archevêché de Cantorbery, & termina ses travaux apostoliques en 619. — Il ne faut pas le confondre avec S. LAURENT, issu du sang royal d'Irlande, qui fut abbé de Glindale, puis archevêque de Dublin: il mourut dans la ville d'Eu en Normandie, l'an 1181.

LAURENT DE LIEGE, religieux, Bénédictin du monastere de S. Laurent, près de Liege, d'où il tire son nom, passa de là dans le monastere de S. Vanne à Verdun, & composa une *Chronique* des évêques de Verdun & des abbés de S. Vanne, depuis l'an 1040 jusqu'en 1144, insérée dans le 12e. tome du *Spicilege* de dom d'Achery, & dans le 1er. tome de l'*Histoire de Lorraine* de dom Calmet.

LAURENT de la Résurrection, (le Frere) convers de l'ordre des Carmes-Déchaussés, né à Hérimini en Lorraine, mourut à Paris en 1691, à 80 ans. Fénélon, archevêque de Cambrai, qui avoit été fort lié avec lui, le peint comme un homme gai dans ses plus grandes maladies, & en tout & par-tout un homme de Dieu. On a publié sa *Vie* à Châlons en 1694, sous le titre de: *Mœurs & Entretiens du Frere Laurent.*

LAURENT DE BRINDES, Capucin, né à Brindes dans le royaume de Naples en 1559,

se rendit illustre par sa piété, sa mortification, son zèle & ses connoissances. Il jouit de la plus grande considération auprès de l'empereur Rodolphe II, Philippe III, roi d'Espagne, l'électeur de Baviere, & tous les princes catholiques; confondit les hérétiques dans plusieurs occasions, & rendit à l'Eglise les plus grands services. Il mourut à Lisbonne en 1619. Un auteur connu en a tracé le portrait suivant. « Sous » le pauvre & austere habit de » capucin, sous les dehors & » dans l'impression de l'humilité chrétienne profondément » sentie, le P. Laurent de » Brindes avoit un grand cœur, » un esprit vaste, un jugement » sûr, une sagesse agissante, » & ces vertus fécondes qui » en engendrent d'autres, & » répandent au loin ce que la » vivacité de la foi & du zèle » ne sauroit circonscrire dans » les bornes d'un espace quel- » conque. Les pontifes & les » rois l'ont écouté avec res- » pect; il fut le pere & le » protecteur des peuples, la » terreur des hérétiques, & le » grand défenseur de la foi » dans la Germanie: en un » mot, c'étoit un saint & un » grand homme; attributs qui » se réunissent si aisément & » si naturellement, quand les » circonstances favorisent ou » provoquent le développement des qualités du vrai » chrétien ». Pie VI l'a mis au nombre des bienheureux. Sa *Vie* a été imprimée à Paris, 1787, in-12, diffuse; mais édifiante & instructive. On trouve à la fin le catalogue de ses ouvrages, qu'on conserve en

manuscrit au couvent des Capucins de Venise.

LAURENT, (Jacques) fils d'un trésorier de l'extraordinaire des guerres en France, porta long-tems l'habit ecclésiastique, qu'il quitta dans un âge assez avancé. Il fut secrétaire du duc de Richelieu, pere du maréchal vainqueur de Mahon. Laurent cultivoit la poésie; mais il est moins connu par ses vers, qui sont très-médiocres, que par la traduction de *l'Histoire de l'Empire Ottoman* de Sagredo, en 6 vol. in-12, Paris, 1724. Le traducteur, après avoir poussé sa carrière jusqu'à 85 ans, fut brûlé dans l'incendie de sa maison, arrivé le 6 mars 1726.

LAURENT JUSTINIEN, voyez JUSTINIEN.

LAURENT D'UPSAL, voyez GOTH.

LAURENT DE MÉDICIS, voyez MÉDICIS.

LAURENTIA, voyez ROMULUS.

LAURENTIEN, (Laurent) professeur en médecine à Florence & à Pise dans le 15^e siècle, traduisit en latin le *Traité de Galien sur les Fievres*, & commenta les *Pronostics* d'Hippocrate, Lyon, 1550, in-12. Ses bonnes qualités étoient obscurcies par une noire mélancolie, qui le rendoit insupportable à lui-même. Il finit par se précipiter dans un puits.

LAURES, (Antoine, chevalier de) né à Gignac dans le diocèse de Montpellier, d'une bonne famille, s'appliqua avec succès à la littérature, & surtout à la poésie. Il est connu par sa traduction ou plutôt son imitation en vers de la *Phar-*

sale de Lucain, 1 vol. in-8°, 1773. Laurès mourut à Paris en 1778.

LAURI, (Philippe) peintre, né à Rome en 1623, mort dans cette ville en 1694, a excellé à peindre en petit des sujets de *Métamorphoses*, des *Bacchantes* & des morceaux d'*Histoire*. Sa touche est légère, ses compositions gracieuses, son dessin correct; mais son coloris, rarement dans le ton convenable, est tantôt foible & tantôt outré. Il a fait quelques *Payages*, où l'on remarque beaucoup de fraîcheur & de goût.

LAURIA, (François-Laurent de) tiroit ce nom de la ville de Lauria, dans le royaume de Naples, où il étoit né; car son nom de famille étoit *Brancati*. Il se fit Cordelier, & de dignités en dignités parvint à la pourpre Romaine en 1687, sous Innocent XI. Ce cardinal mourut à Rome en 1693, à 82 ans, laissant plusieurs ouvrages de théologie, dont celui qui est intitulé: *De Prædestinatione & reprobatione*, in-4°, Rome 1688, Rouen, 1705, a eu de la célébrité par les critiques & les éloges qu'on en a faits.

LAURIERE, (Eusebe-Jacob de) avocat au parlement de Paris, sa patrie, naquit en 1659. Il suivit le barreau pendant quelque tems; mais son goût pour les travaux du cabinet l'obligea de l'abandonner. Il fouilla toutes les parties de la jurisprudence ancienne & moderne; il débrouilla le chaos de l'ancienne procédure; il porta la lumière dans la nuit obscure des coutumes particulières de diverses provinces de la France, & par des recherches épineuses

il se rendit l'oracle de la jurisprudence. Les savans les plus distingués de son tems se firent un honneur & un plaisir d'être liés avec lui. Lauriere fut associé aux études du jeune d'Aguesseau, depuis chancelier de France. Cet habile homme mourut à Paris en 1728, à 69 ans. On a de lui: I. *De l'origine du Droit d'Amortissement*, 1692, in-12: l'auteur y traite aussi du *Droit des Francs-Fiefs*, qui est fondé sur les mêmes principes. II. *Texte des Coutumes de la Prévôté de Paris*, réimprimé avec beaucoup de notes nouvelles, Paris, 1777, 3 vol. in-12. III. *Bibliothèque des Coutumes*, in-4°, avec Berroyer. Cet ouvrage, qui n'est proprement que le plan d'un édifice immense, renferme la Préface d'un nouveau *Coutumier* général, & une Dissertation profonde sur l'origine du Droit François. IV. *Glossaire du Droit François*, in-4°, 1704. Ce Dictionnaire de tous les vieux mots des ordonnances des rois de France & des autres titres anciens, avoit été donné d'abord par Ragueau; Lauriere le mit dans un meilleur ordre. V. *Institutes Coutumières de Loifel*, avec de savantes notes, 2 vol. in-12, Paris. VI. Le 1er. & le 2e. tome du *Recueil curieux & immense des Ordonnances des Rois de France*, qui forme aujourd'hui onze vol. in-fol. (voy. SECOUSSE). VII. *Table Chronologique des Ordonnances*, in-4°, avec deux de ses confreres. VIII. Une édition des *Ordonnances* compilées par Néron & Girard, 1720, 2 vol. in-fol.

LAURO, (Vincent) né à Tropea en Calabre, cultiva de

bonne heure la médecine, & joignit à cette science une grande capacité pour les affaires. Pie V, qui connoissoit tout le mérite de ce savant, lui conféra l'évêché de Mondovi en Piémont. Sous le pontificat de Grégoire XIII, Lauro fut envoyé nonce en Pologne. Il remplit cette nonciature successivement auprès de Sigismond-Auguste, de Henri de Valois, duc d'Anjou, & d'Etienne Battori. A sa persuasion, Jean III, roi de Suede, reçut dans sa cour le Jésuite Antoine Poslevin, qui ramena Sigismond, fils de ce prince, à la Religion Catholique. Grégoire XIII, en reconnaissance des services de Lauro, le décora de la pourpre Romaine en 1583. Dans cinq conclaves consécutifs, Lauro eut un grand nombre de voix pour être placé sur la chaire de S. Pierre. Il mourut à l'âge de 70 ans, en 1592, avec la gloire de n'avoir dû son élévation qu'à son mérite.

LAURO, (Jean-Baptiste) né à Pérouse en 1581, devint camérier d'Urbain VIII, chanoine de Ste-Marie, secrétaire du consistoire, &c. On a de lui: I. *Epistola*, 1624, in-8°. II. *Poëmata*, 1623, in-12. III. *Un Eloge abrégé des Savans qui vivoient à Rome de son tems*, Rome, 1625, in-8°. Il mourut en 1629, âgé de 48 ans.

LAUTREC, voyez FOIX (Odet de).

LAW, (Jean) Ecoffois, naquit en 1688, à Edimbourg, d'un coutelier. Ayant séduit à Londres la fille d'un lord, il tua le frere de sa maîtresse, & fut condamné à être pendu. Obligé de fuir de la Grande-

Bretagne, il passa en Hollande & de là en Italie. Il avoit depuis long-tems rédigé le plan d'une compagnie, qui payeroit en billets les dettes d'un état, & qui se rembourseroit par les profits. Il proposa cet établissement au duc de Savoie, depuis 1er. roi de Sardaigne (Victor-Amédée), qui répondit qu'il n'étoit pas assez puissant pour se ruiner. Il le vint proposer au contrôleur-général de France (Desmarêts) en 1709 ou 1710, & ne réussit pas mieux. Enfin il trouva tout favorable sous la régence du duc d'Orléans, deux milliards de dettes à éteindre, un prince & un peuple amoureux des nouveautés. Il établit d'abord une banque en son propre nom l'an 1716; elle devint bientôt un bureau général des recettes du royaume. On y joignit une compagnie du Mississipi: compagnie dont on faisoit espérer de grands avantages. Le public, séduit par l'appât du gain, s'empressa d'acheter avec fureur des actions de cette compagnie & de cette banque réunies. Les richesses auparavant resserrées par la défiance, circulèrent avec profusion; les billets doubloient, quadruploient ces richesses. La banque fut déclarée banque du roi en 1718; elle se chargea du commerce du Sénégal, des fermes-générales du royaume, & acquit l'ancien privilege de la compagnie des Indes. Cette banque étant établie sur de si vastes fondemens, ses actions augmentèrent 20 fois au-delà de leur première valeur. En 1719 elles valoient 80 fois tout l'argent qui pouvoit circuler dans le royaume. Le gouver-